

Séance du 5 juin 2008

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents à l'exception de Mickaël TAILLARD, absent excusé. Madame Françoise LONGO est secrétaire de séance.

1. station d'épuration : contrat de maintenance

Suite à l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le projet d'assistance technique "Maintenance" de la station d'épuration élaboré par la société SCIRPE, pour un montant annuel de 2847 € HT, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'un an correspondant.
pour : 10/10

2. station d'épuration : contrat de télésurveillance

Suite à l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le projet d'assistance technique "Télésurveillance" de la station d'épuration élaboré par la société SCIRPE, pour un montant annuel de 646 € HT, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'un an correspondant.
pour : 10/10

3. adhésion au CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Doubs propose à la commune d'adhérer dès 2008 en contrepartie d'une mission d'assistance et de conseil gratuite. Le Conseil Municipal décide de reporter l'adhésion à une date ultérieure, voire en 2009, au vu de l'avancée des futurs travaux de voirie.
Pour : 10/10

4. CAGB : circuits pédestres et VTT

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Sébastien BONNET comme personne référente pour ce dossier. Son rôle sera d'assurer le relais avec l'ONF, missionné pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération (végétation, balisage, signalétique), et l'Agence Foncière du Doubs (autorisations de passage et d'aménagement avec les propriétaires privés).
pour : 10/10

5. subvention 2008 : collège de Saône

Le Conseil Municipal décide une subvention de 53.55 € au Foyer Socio-éducatif du collège de Saône pour l'année 2008.
pour : 10/10

6. budget Commune : décision modificative n°1

Pour permettre les écritures d'immobilisation suite à la vente de terrains, le Conseil Municipal décide d'augmenter le compte R024 de 400€.
pour : 10/10

7. Conseil Général : FAAD et FSL

Le Conseil Municipal décide de ne participer ni au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD), ni au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
pour : 10/10

8. création de poste

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'agent d'entretien à raison de 3 heures par mois, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique de 2^{ième} classe pour une durée de un an, à compter du 1^{er} juillet 2008. Il autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent.
pour : 10/10

9. subvention complémentaire

L'Association Sport et Loisirs de Le Gratteris demande une subvention pour la location d'un chapiteau d'un montant de 150 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde une subvention supplémentaire exceptionnelle de 75 €.
pour : 10/10

10. achat d'un nettoyeur haute pression

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un nettoyeur haute pression destiné à divers travaux d'entretien (commune et station d'épuration).
pour : 10/10

11. commission impôts directs

Le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes :

Titulaires : Jean-Pierre SAUVAGEOT, Jean-Paul DUREY, Jean BOSIA, Françoise LONGO, Dominique COUDRY, Roger BALANCHE, Mickaël TAILLARD,

Suppléants : Thomas COMTE, Corinne PIQUARD-SEHIER, Alphonse PEPIOT, Bernard DUCOULOUX, Jean-Paul CLAUSSE, Jean BOISSIER, Olivier SUSSOT, Christian ROUSSEL

Propriétaires de bois : Sébastien BONNET, Christian DUQUET

pour : 10/10

INFORMATIONS

▪ Rappel des horaires de tonte

du lundi au vendredi	8h30-12h00	14h00-19h30
le samedi	9h00-12h00	14h30-19h30
dimanche et jour férié	10h00-12h00	

▪ Commission impôts directs

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie. Cette commission se compose d'un président et de 6 commissaires choisis parmi la liste et se réunit une fois par an.

Vu pour être affiché le 6 juin 2008, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes
A Le Gratteris,

(*Sceau de la mairie*)

Le Maire,
Cédric LINDECKER